

FLASH INFO



<http://jossigny.fr/>



Ruralité et commerces de proximité au sein de Marne La Vallée

VŒUX DU MAIRE

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seraient honorés de votre présence à la Cérémonie des Vœux qui se déroulera le 14 janvier 2017 à 11h30 à la Grange aux Dîmes.

Cette manifestation, ouverte à tous, est l'occasion de partager un moment de convivialité. Nous vous attendons nombreux !

HORAIRES DE LA MAIRIE :

- Lundi, Mardi et Jeudi :**
9h/12h et 14h30/18h
- Mercredi :**
9h/12h
- Vendredi :**
9h/12h et 15h/20h

La localisation de Jossigny est un handicap pour les commerces si on regarde le nombre pléthorique de grandes surfaces dans des secteurs proches.

C'est donc pour moi une impérieuse nécessité que de promouvoir le commerce de proximité à Jossigny en cela qu'il a une âme, la communication est plus directe : vous êtes face à l'humain alors qu'ailleurs vous pouvez être juste face à une caisse rapide.

Vous avez été quelques-uns à m'interpeller au sujet de la fermeture de notre boulangerie.

Je ne souhaite pas polémiquer mais juste vous dire que cette décision, je le regrette comme tout un chacun, mais un maire n'est pas omnipotent, heureusement pour la démocratie et la liberté d'entreprendre !

Mon rôle se limite à encourager le maintien de nos commerces, vous exhorter à la fréquenter.... Sans quoi, il sera trop tard pour se lamenter d'avoir perdu notre Bar Tabac Brasserie, notre Pizzeria, notre antiquaire.... Après avoir perdu Notre Boulange !!!

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que nous avons eu l'opportunité de recréer une épicerie, au centre du village ! Malgré quelques aléas, celle-ci a repris des couleurs !



Aussi je vous invite à pousser la porte de ce commerce de proximité, vous serez accueillis, avec le sourire, par Monsieur Karim BAYA ;

Son projet est de développer son activité, notre volonté de vous proposer des services de proximité chaleureux et tellement utiles.

L'ensemble des sujets développés dans ce Flash Info évoque la volonté de notre équipe municipale de préserver votre cadre de vie, faciliter vos déplacements, développer une offre de commerces de proximité à taille humaine, faire que notre, votre village soit attractif, vivant, convivial !

Je vous souhaite à tous et à toutes, de très bonnes fêtes de Noël, en famille! J'aurais plaisir à vous retrouver le 14 janvier 2017 pour fêter ENSEMBLE, cette nouvelle année !!!!

Patrick Maillard





Présentation du nouveau service de transport à la demande

Lors d'un précédent « Flash Info » nous avons évoqué la mise en place d'un service de Transport à la Demande (T.A.D) par le Syndicat de Transport. Dès le 3 janvier 2017, vous pourrez prendre votre bus sur rendez-vous :

Pour tout savoir sur ce nouveau service de réservation de transport, nous vous convions à une réunion publique d'information : Mardi 17 janvier à 19h00 à la Grange aux Dîmes.



Inscription sur les listes électorales

L'année 2017 verra se dérouler les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai, les élections législatives les 11 et 18 juin.

Pour prendre part à ces élections, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales.

Exceptionnellement, la mairie sera ouverte le samedi 31 décembre 2016 de 8h00 à 10h00. Bien entendu vous pouvez vous inscrire dès à présent aux horaires d'ouvertures de la Mairie.

Pour ce faire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois. (Quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone...).

Enquête Publique du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

C'est quoi ?

C'est un document officiel qui cartographie le bruit permettant aux gestionnaires concernés de mieux prévenir, traiter et réduire les gênes occasionnées, dans les zones exposées excessivement par le bruit. Ces « Points Noirs de Bruit » nécessiteront un traitement spécifique par la réalisation d'aménagements de protection sonore. Il recense aussi les actions déjà réalisées ou en cours, et définit celles prévues pour les prochaines années avec une évaluation de la population impactée à un niveau excessif de bruit. Enfin, il met aussi en évidence les zones dites « calmes » afin de les préserver.

Conformément aux articles L 122-1-1 et R122-11 du Code de l'Environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis à la disposition du public pour une durée de deux mois :

Du lundi 19 décembre 2016 au lundi 20 février 2017, l'ensemble du dossier est consultable au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (Domaine de Rentilly, 1 rue de l'étang - Bussy-Saint-Martin) et, aux horaires d'ouverture, à la Mairie de Jossigny pour consigner vos remarques sur le registre papier prévu à cet effet.